



DIREZIONE DIDATTICA **“Ilaria Alpi”**

dd#il@ri@lpi

Scuole dell'infanzia don Milani, Lodesana, Maria Magnani

Scuole primarie De Amicis e Ongaro

Via XXV Aprile, 24 - 43036 Fidenza (Parma)

Tel. 0524/523687 - c. f.: 91014010341

E-MAIL: pree07500b@istruzione.it **PEC:** pree07500b@pec.istruzione.it

Sito web: www.ddfidenza.edu.it

DIREZIONE DIDATTICA “ILARIA ALPI”- via xxv aprile – téléphone 0524/523687 – FIDENZA (PR)

ÉCOLE PRIMAIRE:

“De Amicis”- via XXV aprile – téléphone: 0524/523687

“Ongaro” – via Caduti di Cefalonia – téléphone 0524/526412

ÉCOLE MATERNELLE:

“Don Milani” – via Borsi – téléphone 0524/83334

“Lodesana” – loc. Montauro – téléphone 0524/83492

“M. Magnani” – via XXV aprile – téléphone 0524/523687

ENSEIGNEMENTS ET HORAIRE

ÉCOLE MATERNELLE

08.00-09.00 *ENTRÉE*

(à 07.30 près l'école “M.Magnani” si ça a été demandé par les parents qui travaillent les deux)

Activité : accueil par un enseignant pour chaque section

09.00- 10.00 *ACCUEIL COLLECTIF*

Activité : présences, calendrier, entretiens, chansons, jeu libre dans les espaces dédiés et goûter aux fruits

10.00- 11.30/11.45 *TENUE DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES PLANIFIÉES*

Activité : tenue d'activités encadrées en petits groupes, diversifiées entre tranches d'âge. Près l'école de “Lodesana” ces activités sont faites à “sections ouvertes” où les groupes sont uniformes pour âge.

11.30/11.45 – 11.45/12.00 *SORTIE DES INFANTS QUI NE RESTENT AU DÉJEUNER*

11.45/12.00 – 12.45/13.00 *DÉJEUNER*

12. 45/13.00- 13.15/13.30 *SORTIE DES INFANTS QUI NE RESTENT L'APRÈS-MIDI*

Activité : jeu libre ou encadré, chansons, lecture de livres

13.15/13.30 – 15.00/15.15 *SOMMEIL* (pour infants de 3 et 4 ans) *ATELIER DE L'APRÈS-MIDI* (pour les 5 ans)

Activité : atelier en groupes d'intersection pour infants de 5 ans à leur dernière année de fréquentation.

15.30/15.45- 16.00 *SORTIE*

Activité : jeu libre ou tenu dans l'attente des parents.

ÉCOLE PRIMAIRE

Les classes ont 27 (de 8.00 à 12.30) et 40 heures (de 8.00 à 16.00), compte tenu des demandes par les familles lors de l'enregistrement et de l'allocation du personnel en organique. La Loi 30 décembre 2021 introduit, pour les quatrièmes et les quintes, l'enseignement de l'éducation physique avec un enseignant expérimenté pour un maximum de 2 heures. Il en résulte que pour les classes quarte et quinte à temps normal (27 heures par semaine), un retour l'après-midi est prévu pour atteindre 29 heures par semaine, avec la possibilité facultative d'utiliser le service de cantine.

Disciplines: Italien, Langue de l'UE (Anglais), Musique, Art et Image, Corps-Mouvement-Sport, Histoire, Géographie, Mathématique, Sciences Naturelles, Technologie, Religion, Éd. Civique (33 heures annuelles)

ACTIVITÉS PAR PROJETS

Pour programmer les activités didactiques, les deux ordres d'école se basent sur les programmes d'Institut établis dans le respect des "Indications Nationales" et se réfèrent aux domaines d'expérience (école maternelle) et aux programmes des disciplines individuelles (école primaire). Le projet didactique est mis en œuvre avec des expériences de formation aptes à qualifier le processus éducatif. Les enseignants réalisent donc d'autres projets en collaboration avec des réalités locales pour valoriser le contexte social et culturel dans lequel l'école opère, et participent à des appels d'offres, des projets innovants et des expérimentations au niveau régional, national et international.

L'élargissement de l'offre de formation offre donc de nouvelles possibilités de croissance et contribue à développer les compétences et les capacités de chaque élève, en favorisant sa réussite scolaire.

Les projets sont décidés par le Collège des enseignants et le Conseil de l'Institut; ils sont financés par l'école, les PON, le PNSD et la contribution des familles.

Pour visualiser les projets il faut consulter, sur le site de l'école, la zone "Offre Formative" du Ptof, mise à jour annuellement.

ACTIVITÉS PRÉVUES SELON PNSD (PLAN NATIONAL ÉCOLE DIGITALE)

Les écoles sont dotées d'environnements numériques dans lesquels les outils technologiques, associés à des méthodologies de laboratoire, soutiennent et amplifient le potentiel de l'enseignement sur le plan de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'intégration. Plusieurs enseignants, à la fois de la maternelle et de la primaire, développent des parcours pour favoriser la pensée computationnelle avec des activités de Tinkering, Coding, Coding visuel par blocs à travers des plates-formes comme Programme le Futur, Code.org, Scratch, Makeblock et modélisation 3D avec Tinkercard.

Depuis l'a.s. 2021/2022, en outre la Direction Didactique participe au projet ReadER, qui a comme but "Augmenter les occasions de lecture, en exploitant le mode numérique, dans une perspective d'apprentissage continu et transversal qui renforce les compétences communicatives, l'enrichissement du vocabulaire et les compétences multilingues, la familiarité avec les nouvelles technologies..." Tout le personnel et les élèves de l'école primaire ont un compte pour accéder à environ 70000 ebooks et plus de 2 millions de ressources éducatives ouvertes pour l'enseignement et l'apprentissage.

COMPETENCES ATTENDUES

APRÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

L'infant:

- il reconnaît et exprime ses émotions, est conscient des désirs et des peurs, ressent ses humeurs et celles des autres;
- il a une relation positive avec sa propre corporalité. Il acquiert une confiance suffisante en soi, est progressivement conscient de ses ressources et de ses limites;
- il manifeste la curiosité et le désir d'expérimenter, interagit avec les choses, l'environnement et les personnes;
- il partage des expériences et des jeux, utilise des matériaux et des ressources communs, aborde progressivement les conflits et commence à reconnaître les règles de conduite dans les contextes privés et publics;
- il développe l'aptitude à poser et à se poser des questions de sens sur des questions éthiques et morales;
- il saisit différents points de vue, réfléchit et négocie des significations, utilise les erreurs comme source de connaissances.

APRÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'étudiant, à travers les apprentissages développés à l'école, l'étude personnelle, les expériences éducatives vécues en famille et dans la communauté, est en mesure de commencer à affronter en autonomie et avec responsabilité, les situations de vie typiques de son âge, en réfléchissant et en exprimant sa personnalité dans toutes ses dimensions.

Il a conscience de ses potentialités et de ses limites ; il utilise les instruments de connaissance pour se comprendre soi-même et les autres, pour reconnaître et apprécier les différentes identités, traditions culturelles et religieuses, dans une optique de dialogue et de respect réciproque. Il interprète les systèmes symboliques et culturels de la société, oriente ses choix de manière consciente, respecte les règles partagées, collabore avec les autres pour la construction du bien commun en exprimant ses opinions personnelles et sa sensibilité. Il s'engage à mener à bien le travail commencé seul ou avec d'autres.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

ÉCOLE MATERNELLE

L'évaluation est constante dans la pratique scolaire car elle précède, oriente et soutient le processus d'apprentissage. Cette vision de l'évaluation ne mesure pas seulement le niveau d'évolution des compétences des enfants, mais s'étend à la mesure de l'efficacité et de la qualité des procédures suivies et des moyens employés. Dans la première période scolaire, les enseignants évaluent la situation initiale, avec des observations visant à saisir les attentes et les besoins éducatifs de chacun et à préparer des environnements adaptés à des expériences didactiques significatives et motivantes. En cours, ils observent les moments qui rythment la journée scolaire pour vérifier l'adéquation de la pratique éducative mise en œuvre et, si nécessaire, redéfinir les objectifs pour améliorer la conception. A la fin de la fréquentation à l'école maternelle, des entretiens sont effectués avec l'école primaire et l'on transmet le document "Tracce di me" (Traces de moi) et la grille "Analisi e valorizzazione del bambino" (Analyse et valorisation de l'enfant) décrivant le parcours éducatif et le niveau de formation atteint par chaque élève.

Les familles, partie active du processus d'évaluation, sont mises à jour avec les entretiens individuels et la documentation des rapports de leurs enfants.

ÉCOLE PRIMAIRE

La recherche de critères communs, nécessaires pour assurer l'homogénéité, l'équité et la transparence de l'évaluation, implique de prendre en compte, lors de l'évaluation, les aspects suivants : résultats de l'apprentissage par rapport au niveau de départ et aux améliorations ultérieures; niveau de participation; aptitude à coopérer; habitude de l'élève à l'autoévaluation et à la réflexion sur son propre travail; engagement et intérêt manifestés. L'évaluation ainsi définie a un caractère formatif et idéographique; elle est à la fois bilan critique et certification; coïncide avec le dépassement de la reconnaissance sanctionnée, positif et négatif, en faveur d'une conduite enseignante qui favorise l'auto-évaluation et le développement des stratégies d'apprentissage de l'élève. L'évaluation didactique a en effet pour but de faire connaître à l'élève sa position par rapport aux objectifs fixés; aux enseignants l'efficacité des stratégies méthodologiques pour éventuellement adapter les méthodologies d'enseignement; aux familles la certification des niveaux atteints par les élèves en fonction des aptitudes, des connaissances, des compétences et des comportements. Suite à l'O.M. 172, l'évaluation périodique et finale des apprentissages est exprimée, pour chaque discipline d'étude, y compris l'enseignement transversal de l'Éducation Civique, par un jugement descriptif rapporté dans le document d'évaluation.

INCLUSION SCOLAIRE

L'inclusion représente une valeur prioritaire pour notre école, pour assurer à chaque élève ayant des besoins éducatifs spéciaux sa pleine participation à la vie scolaire et pour promouvoir le succès formatif de chacun. Cela est possible grâce à la diffusion d'une culture de l'inclusion qui se concrétise par la participation active de toute la communauté scolaire. Diverses stratégies didactiques sont adoptées pour exploiter les forces de chaque élève et pour adapter les tâches aux besoins réels : activités en petit groupe, peer tutoring, apprentissage coopératif, résolution de problèmes, CAA, utilisation des technologies didactiques (tableau numérique et autres outils numériques), cartes, schémas, remue-méninges. Le cas échéant, l'école élabore un Piano Didattico Personalizzato (Plan Didactique Personnalisé), mis à jour annuellement. En outre, il met en œuvre les procédures nécessaires à l'identification précoce des élèves atteints de DSA, par l'administration de tests dans les classes première et seconde et prépare, sur la base des ressources disponibles, des laboratoires de récupération pour les enfants des classes premières qui demandent de l'attention. En ce qui concerne les élèves certifiés (ex l. 104/1992), la réalisation des objectifs définis dans les Plans Éducatifs Individualisés est régulièrement contrôlée en cours.

L'école réalise des activités d'accueil pour les élèves de nationalité non-italienne dès leur arrivée sur notre territoire, organise des initiatives liées à l'éducation interculturelle et des parcours d'alphabétisation linguistique pour l'apprentissage de la langue italienne (oral, écrit et langue d'étude).

Les objectifs d'inclusion sont vérifiés par le PAI et au sein du GLI (Gruppo di Lavoro per l'Inclusione - Groupe de Travail pour l'Inclusion), composé de : Chef d'École, Enseignants et de soutien, spécialistes ASL, Associations, familles.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE ET ASSUREUR

Les fonds versés par le Ministère de l'Éducation couvrent les frais de fonctionnement minimum, mais ils ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses liées aux activités de projet liées à l'extension de l'offre de formation.

Le fonds volontaire versé par les familles permet de lancer les projets qui complètent les activités didactiques, permettant l'achat de matériel didactique, informatique et matériel facile à consommer, tant pour l'école maternelle que pour la primaire.

Chaque année, le Conseil de l'Institut décide de la cotisation à payer, diversifiée en fonction des enfants inscrits à la Direzione Didattica.

La contribution comprend la parte du frais obligatoire pour l'Assurance.

Même pour cette année la valeur reste de 35,00 € avec la suivante indication:

- pour familles avec 2 fils qui fréquentent les deux la Direzione Didattica Ilaria Alpi en Fidenza le cout est de € 60,60;
- pour familles avec 3 fils qui fréquentent les deux la Direzione Didattica Ilaria Alpi en Fidenza le cout est de € 80,90

Pour les paiements émis par le secrétariat scolaire (frais et contributions scolaires, visites guidées, voyages scolaires, contribution volontaire etc...), on utilise la plateforme "Pago in Rete". On peut choisir si payer:

- on-line avec carte de crédit;
- avec bulletin postal en ligne débité sur compte;
- auprès de magasins de tabac, de guichets bancaires ou d'autres prestataires de services de paiement, en présentant le document de paiement établi par le système portant le code bar et le code QR.

En cas ne fuisse pas possible accéder à "Pago in Rete" on peut contacter le secrétariat scolaire Ufficio Contabilità (dpt Comptabilité) en y allant aux horaires d'ouverture ou par téléphone au nr. 0524523687 ou envoyant une mail à pree07500b@istruzione.it avec indication du nom de l'élève, de la classe et du plexus fréquenté afin que le secrétariat puisse imprimer directement le bulletin de paiement (qui sera remis en main propre ou envoyé par mail selon la demande).

RELATIONS ÉCOLE/FAMILLE

Le DPR 416/74 a prévu la création des organes collégiaux de l'école avec l'intention de réaliser la coresponsabilité éducative entre toutes les composantes (enseignants, parents, personnel ATA - équipe). Ces organes sont: Consiglio d'Istituto (Conseil d'Institut), Giunta Esecutiva (comité exécutif), Consigli di Interclasse/Intersezione (Conseils d'interclasses/intersections).

La participation des parents aux assemblées de classe/section et aux entretiens individuels pour l'échange d'informations et la confrontation entre familles et équipes enseignantes est fondamentale.

PTOF

Le Ptof (Piano triennale dell'Offerta Formativa - Plan triennal de l'offre de formation) est l'instrument de l'autonomie scolaire en ce qu'il explicite les choix stratégiques, l'offre de formation et l'organisation adoptés par la Direzione Didattica en cohérence avec les orientations nationales, en tenant compte du contexte social, culturel et économique dans lequel l'établissement est inséré et dans le respect des besoins éducatifs des élèves. Est élaboré par le Collegio dei Docenti (collège des enseignants) à al demande du Dirigente Scolastico (Directeur Scolaire), est lié au RAV (Rapporto di Autovalutazione – rapport de autoévaluation) et le PdM (Piano di Miglioramento – Plan de Amélioration) et il est approuvé par le Consiglio d'Istituto (Conseil d'Institut).

PLAN DE AMÉLIORATION (PdM)

La préparation du Piano di Miglioramento (Plan d'Amélioration) par le Dirigente Scolastico et lel Nucleo Interno di Valutazione (Noyau Interne d'Évaluation), part des priorités et des objectifs exprimés par l'école dans le Rapporto di Autovalutazione (RAV - Rapport d'Auto-évaluation). Dans ce document, l'Institution scolaire prend en compte ses forces/faiblesses, en fonction des domaines liés aux résultats des élèves et des domaines de processus.

Le Plan vise à poursuivre des objectifs visant à la réussite formative des élèves en considération de leurs rythmes et processus d'apprentissage, avec une attention particulière au parcours individuel, à la

motivation et au plaisir d'apprendre. La modalité identifiée pour réaliser le PdM est la promotion du travail d'équipe entre enseignants, la formation et l'autoformation par des cours de recyclage, la confrontation entre collègues pour le partage de bonnes pratiques éducatives.

Pour voir les priorités et les réalisations tirées du RAV, il faut consulter le Ptof sur le site de l'école.